

Mercredi 14 juin 2023

Objet : Levée de l'avis d'ébullition

Madame,
Monsieur,

De récentes analyses ont démontré le retour à la conformité de l'eau potable dans votre secteur. Ainsi, l'avis d'ébullition en date du 12 juin 2023 peut être levé.

Sur réception du présent avis, prenez note **qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir votre eau avant de la consommer.**

Nous vous remercions grandement pour la compréhension et la collaboration dont vous avez fait preuve pendant la procédure d'ébullition.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

David Wisdom
Contremaître aux travaux publics

